

## Le Fonds de Promotion des Logements Sociaux - FOPROLOS

### Descriptif

Le Fonds de Promotion des Logements Sociaux vise à concrétiser la politique de l'Etat en matière d'habitat social.

Les ressources du FOPROLOS proviennent d'un prélèvement de 1% sur les salaires des employés. Pour l'année 2019, les dépenses prévisionnelles du FOPROLOS sont estimées à 38 millions de dinars.

### Maître d'ouvrage

-MEHAT

### Les conditions

Les conditions de financement, par type d'intervention et de catégorie, sont présentées dans le tableau suivant :

		FOPROLOS 1	FOPROLOS 2	FOPROLOS 3
<b>Revenu brut</b>		1 et 2,5 fois le SMIG	2 et 3 fois le SMIG	3 et 4,5 fois le SMIG
<b>Logement neuf</b>	Montant du crédit	90 % sans dépasser 250*SMIG		
	Type de logement	Individuel (50 m2) - Collectif : 120 m2		
	Autofinancement	10 % du coût d'acquisition - Possibilité de subvention		
	Taux d'intérêt	1%	2%	3%
	Durée de remboursement	25 ans		
	Durée de grâce	3 ans		1 ans
<b>Construction</b>	Montant du crédit	170*SMIG	200*SMIG	240*SMIG
	Type de logement	Individuel habitation principale		
	Autofinancement	5% du coût d'acqui	7.5% du coût d'acqui	10% du coût d'acqui
	Taux d'intérêt	1%	3%	5%
	Durée de remboursement	25 ans		
<b>Extension d'un logement</b>	Montant du crédit	1,7 * SMIG*surface couverte de l'extension		
	Type de logement	Individuel habitation principale		
	Autofinancement	5%	10%	
	Taux d'intérêt	1%	3%	
	Durée de remboursement	20 ans	15 ans	
<b>Acquisition de terrain</b>	Montant du crédit	80*SMIG	100*SMIG	120*SMIG
	Autofinancement	5%	7,5%	10%
	Taux d'intérêt	1%	3%	5%
	Durée de remboursement	25 ans		

### Apport au PRCA

Les financements prévus par le FOPROLOS peuvent couvrir la construction ou l'extension d'un logement à caractère social qui se situe lui-même dans un tissu de centres anciens. Il faut souligner que cet intérêt se limite à la population ayant un revenu régulier.